

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 318

7 février 2008

SOMMAIRE

Bakeries Luxembourg S.A.	15236	LBREP II Europe Holdings S.à r.l.	15246
BE International Equities S.A.	15256	LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.	15242
CA Animation	15218	LBREP III Europe Holdings S.à r.l.	15245
Central European Real Estate Manage- ment S.A.	15241	Lear West European Operations	15246
C+F Confectionery and Foods S.A.	15255	McKesson International Holdings V S.à r.l.	15242
Cible Expo International S.A.	15263	Mitco Real Estate B S.à r.l.	15264
Créations Immobilières Luxembourgeoi- ses s.à r.l. (Immocreation)	15244	MRP Investments 2 S.à r.l.	15238
Dichem S.A.	15263	MRP Investments S.à r.l.	15233
EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	15255	Napster Luxembourg S.à r.l.	15254
EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	15255	PEF Antalya Retail Investment S.à r.l.	15236
Equity Group (Luxembourg) S. à r.l.	15254	PEF Beta Investment S.à r.l.	15236
Equity Group (Luxembourg) S. à r.l.	15256	RE&F S.A.	15254
Euroengineering S.à r.l.	15255	RE&F S.A.	15254
European Brass Band Association (E.B.B.A.)	15263	Schiltz s.à r.l.	15230
Grosvenor Hexagone Luxembourg III S.à r.l.	15242	SNLJ S.à r.l.	15243
IM Fashion S.A.	15261	Strand Investments S.à r.l.	15247
Immo-Garofoli S.à r.l.	15246	Tamno Holding S. à r. l.	15255
Infiny Finance Holding S.A.	15256	Treves Holding S.A.	15219
LBREM II Luxco S.à r.l.	15253	Treves S.A., SPF	15219
LBREM NW Holdings S.à r.l.	15247	Turnpike Lane S. à r. l.	15254
		WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	15230

CA Animation, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 113.856.

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CA ANIMATION, ayant eu son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, dénoncé avec effet en date du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à savoir le 13 novembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.856, constituée suivant acte sous seing privé en date du 30 décembre 2002 sous forme d'une société civile,

dont la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois a été adoptée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 26 avril 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 22 mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Marguet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Steinsel.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Fixation du siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

2) Modification de l'article 7 des statuts en y ajoutant in fine deux nouveaux alinéas ayant les teneurs suivantes:

« **Art. 7. (4^{ème} et 5^{ème} alinéas).** Conformément à l'article 69-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, l'assemblée générale peut, par une décision sujette à publication conformément à l'article 9 de la prédite loi, affecter tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui jouissent des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»

3) Nominations statutaires.

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 7, in fine, deux nouveaux alinéas et de leur donner en conséquence les teneurs comme ci-avant reproduites dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 9 des statuts.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique révoque la société anonyme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique nomme la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE, en abrégé CLERC, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Marguet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2007 Relation GRE/2007/5668. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008012233/231/77.

(080008866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**Treves S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Treves Holding S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 93.942.

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TREVES HOLDING S.A. (ci-après, la Société), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de la Bragance, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.942, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 715 du 7 juillet 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 948 du 27 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Agnieszka Dziuda, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Changement de la dénomination de la société en TREVES S.A., SPF.

3. Modification subséquente des articles 1^{er}, 4, 5 et 17 des statuts. L'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet

social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

4. Refonte des statuts de la Société.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en TREVES S.A., SPF.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1^{er}, 4, 5 et 17:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de TREVES S.A., SPF.

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).»

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 5. (2^e alinéa). Les actions sont et resteront nominatives. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TREVES S.A., SPF (ci-après, la Société).

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par -simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète

de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) représenté par soixante-huit mille (68.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Cession d'actions

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément des autres actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

A cet effet, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires doivent alors informer le conseil d'administration de leur agrément ou de leur refus par lettre recommandée dans le mois de la réception de la lettre les avisant de la demande de cession, faute de quoi ils sont censés avoir agréé la cession. Au cas où la demande de cession est refusée par les actionnaires dans les conditions qui précèdent, les actionnaires représentant au moins la moitié du capital social désigneront la personne de leur choix qui achètera les actions proposées à la valeur fixée par le commissaire.

A défaut par les actionnaires de ce faire dans le mois de la réception de la lettre du conseil d'administration, le conseil d'administration sera tenu de désigner endéans un mois une personne qui achètera les actions à la valeur prémentionnée. A défaut par le conseil d'administration de ce faire, l'actionnaire sera libre pendant trois mois de céder ses actions aux cessionnaires proposés.

Si un actionnaire se trouve en état de déconfiture, de surséance de paiement, de mise sous curatelle ou de faillite, il doit en informer le conseil d'administration et doit offrir ses actions aux autres actionnaires. Les autres actionnaires seront tenus de désigner dans un mois la personne de leur choix qui achètera les actions offertes à la valeur précitée.

En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers sont tenus d'offrir les actions ayant appartenu à l'actionnaire décédé aux actionnaires suivant la procédure indiquée ci-avant pour la déconfiture.

Les droits de vote attachés aux actions ayant appartenu à l'actionnaire décédé sont suspendus jusqu'au moment où ces actions deviennent la propriété de l'acquéreur désigné.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de juin à 09.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un Président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature

de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the sixth day of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Is held:

an extraordinary general meeting of shareholders of TREVES HOLDING S.A. (the Company), a société anonyme, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de la Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 93.942, incorporated pursuant to a deed of the notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on 22 May 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 715 on 7 July 2003, and modified for the last time pursuant to a deed of the same notary on 22 April 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 948 on 27 September 2005.

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Agnieszka Dziuda, juriste, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Sandy Roeleveld, Legal assistant, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following

Agenda:

1. Submission of the Company to the Law of 11 May 2007 regarding the creation of a «société de gestion de patrimoine familial («SPF»);

2. Change of the denomination of the Company into TREVES S.A., SPF;

3. Subsequent amendments to articles 1, 4, 5 and 17 of the articles of association. The article 4 of the Articles of Association will have the following form:

« **Art. 4.** The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deem necessary or usefull to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the SPF Law.»

4. Restatement of the Articles of Association of the Company;

5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to renounce to its holding status as provided for by the law of 31 July 1929 on holding companies and to submit the Company to the law of 11 May 2007 regarding the creation of a «société de gestion de patrimoine familial («SPF»)».

Second Resolution

The general meeting resolves to change the denomination of the Company into TREVES S.A., SPF.

Third Resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting resolves to amend the articles 1, 4, 5 and 17 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 1.** There is established a public limited liability company (société anonyme) under the denomination of TREVES S.A., SPF.

The Company shall be submitted to the law of 11 May 2007 regarding the creation of a «société de gestion de patrimoine familial («SPF Law»)».

Art. 4. The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of, all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal; of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deem necessary or useful to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the SPF Law.

Art. 5. (2nd paragraph). The shares are and shall remain registered shares. The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law, shall apply in so far as these articles of association do not provide for the contrary.»

Fourth Resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of association of the company for them to read henceforth as follows:

« **Art. 1. Form and Name.** There is established a public limited liability company (société anonyme) under the denomination of TREVES S.A., SPF (the Company).

The Company shall be submitted to the law of 11 May 2007 regarding the creation of a «société de gestion de patrimoine familial («SPF Law»)».

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deem necessary or useful to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the SPF Law.

Art. 5. Share capital. The share capital is set at one million seven hundred thousand euro (EUR 1,700,000) consisting of sixty-eight thousand (68,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The Company' share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Transfer of shares

Shares cannot be transferred inter vivos to persons other than existing shareholders, except with the consent of the other existing shareholders representing at least half of the share capital.

For that purpose, the shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the board of directors by registered letter indicating the number and the serial numbers of the shares which he would like to transfer, and the name, the first name, the profession and the domicile of the proposed transferee(s). Within fifteen days of receipt of this letter, the board of directors shall inform all the other shareholders by registered letter of the transfer request.

The other shareholders shall inform the board of directors of their agreement or their refusal by registered letter within one month of receipt of the letter informing them of the transfer request. Failure to reply shall be deemed to constitute acceptance of the transfer. If the proposed transfer is rejected by the shareholders in the aforesaid conditions, shareholders representing at least half of the existing share capital shall designate the person of their choice, who will purchase the shares at a price to be determined by the auditor.

If the existing shareholders fail to nominate a buyer within one month of receipt of the letter from the board of directors, the board of directors must nominate within a further month a person who will purchase the shares at the above-mentioned price. If the board of directors fails to do so, the shareholder shall be free during a period of three months to transfer his shares to the designated transferee(s).

Any shareholder who becomes insolvent, is granted a suspension of payments, is placed under guardianship or is declared bankrupt shall inform the board of directors and offer his shares to the other shareholders. Within one month the existing shareholders shall nominate a buyer of their choice who will purchase the offered shares at the said value.

If a shareholder passes away, his heirs must offer the shares of the deceased shareholder to the shareholders in accordance with the procedure set out above for insolvent shareholders.

Any voting rights attached to the shares of the deceased shareholder shall be suspended until they have been acquired by a nominated purchaser.

Art. 6. Shares. The shares are and shall remain registered shares. The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares.

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the fourth Wednesday of the month of June at 9.30 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meeting, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxyholder in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, this meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on projects resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholders, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two (2) new directors in addition to the then existing Sole Director. The sole Director or the Director(s) (as the case may be) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity in accordance with article 51bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature (and the causes) of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxyholder.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of

the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a decision of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law, shall apply in so far as these articles of association do not provide for the contrary.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing person this deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearer and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the board of the meeting has signed together with the notary this original deed.

Signé: R. Bogaerts, A. Dziuda, S. Roeleveld, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007. LAC / 2007 / 39733. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008012229/7241/598.

(080008681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Schiltz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.016.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2007 que les associés de la S. à r. l. SCHILTZ, Monsieur Bertand Schiltz, demeurant 70, rue des Mimosas B-1030 Bruxelles, Monsieur Julien Schiltz, demeurant 96, Bruyndonckstraat, B-1780 Wemmel, Monsieur Robert Schiltz, demeurant 48, avenue des Citronniers, B-1020 Bruxelles, Monsieur Didier Schiltz, demeurant 100, Bruyndonckstraat, B-1780 Wemmel et la société anonyme SCHILTZ S.A. enregistrée au registre de commerce de Bruxelles sous le n° 488.815 et domiciliée 1034 Chaussée de Gand, B-1080 Bruxelles, ont agréé les projets de cessions suivants:

- trente parts sociales de la société détenues par Bertrand Schiltz, préqualifié,
- dix parts sociales de la société détenues par Julien Schiltz, préqualifié,
- trente parts sociales de la société détenues par Robert Schiltz, préqualifié
- trente parts sociales de la société détenues par Didier Schiltz, préqualifié

Le cessionnaire unique est la société anonyme SCHILTZ S.A, préqualifiée.

En vertu des cessions de parts précitées, la société anonyme SCHILTZ S.A, préqualifiée, possède dorénavant la totalité des cinq cents parts sociales de la société et en est l'associé unique.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

D. Schiltz

Gérant

Référence de publication: 2008012552/2738/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.380.655.300,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 99.124.

In the year two thousand and seven, the eleventh day of December,
before Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Gilles Ralet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party holds the entire share capital of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 (the Company). The Company was incorporated on 10 February 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-No.360 of 1 April 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and were last amended on 26 February 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-No.1001 of 30 May 2007.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder is the owner of all 69,919,670 shares of the Company and having a nominal value of USD 50 each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder was worded as follows:

(1) Waiver of convening notices.

(2) Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 115,328,200 in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 3,495,983,500 to USD 3,380,655,300 by way of cancellation of 2,306,564 shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder in an amount of USD 115,328,200.

(3) Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction of the share capital specified under item (2) above.

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the reduction of the share capital specified under item (2) above and to see to any formalities in connection therewith.

(5) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waived the convening notices, considered itself as duly convened and declared having prior knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce, and it hereby reduced, the share capital of the Company by an amount of USD 115,328,200 in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 3,495,983,500 to USD 3,380,655,300 by way of cancellation of 2,306,564 shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder in an amount of USD 115,328,200.

The Sole Shareholder resolved to record that the shareholding in the Company further to the above share capital reduction was as follows:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX S.à r.l.:	67,613,106 shares
Total:	67,613,106 shares

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 4, first paragraph, of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 3,380,655,300 (three billion three hundred and eighty million six hundred and fifty-five thousand three hundred Dollars of the United States of America), represented by 67,613,106 (sixty-seven million six hundred and thirteen thousand one hundred and six) shares having a nominal value of USD 50 (fifty Dollars of the United States of America) per share.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and granted power and authority individually to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above reduction of the share capital of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand one hundred euro (2,100 EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre,

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 (l'Associé Unique), ici représentée par Gilles Ralet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante détient l'intégralité du capital social de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 (la Société). La Société a été constituée le 10 février 2004 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 360 du 1^{er} avril 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 26 février 2007 suivant un acte notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1001 du 30 mai 2007.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les 69.919.670 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 50 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

II. l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique était libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 115.328.200 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 3.495.983.500 à un montant de USD 3.380.655.300, par voie d'annulation de 2.306.564 parts sociales de la Société actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en numéraire à l'Associé Unique d'un montant de USD 115.328.200.

(3) Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point (2) ci-dessus.

(4) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital mentionnée sous le point (2) ci-dessus.

(5) Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique a renoncé aux formalités de convocation, s'est considéré comme dûment convoqué et a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire, et a réduit par les présentes, le capital social de la Société d'un montant de USD 115.328.200 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 3.495.983.500 à un montant de USD 3.380.655.300, par voie d'annulation de 2.306.564 parts sociales de la Société actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en numéraire à l'Associé Unique d'un montant de USD 115.328.200.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que suite à la réduction de capital ci-dessus, l'actionnariat de la Société se composait comme suit:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX S.à r.l.: 67.613.106 parts sociales
Total: 67.613.106 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à USD 3.380.655.300 (trois milliards trois cent quatre-vingt millions six cent cinquante-cinq mille trois cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique, représenté par 67.613.106 (soixante-sept million six cent treize mille cent six) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50 (cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et a donné individuellement pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à deux mille cent euros (2.100).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, a déclaré que la partie comparante l'avait requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais ferait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Ralet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41843. — Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008012236/5770/154.

(080008442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

MRP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 768.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.257.

In the year two thousand and seven, the eleventh day of December,

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.377 (the Sole Shareholder), hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party holds the entire share capital of MRP INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.257 (the Company). The Company was incorporated on 4 June 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-No. 1678 of 8 August 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 13 July 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-No. 2105 of 26 September 2007.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder is the owner of all the 100 shares of the Company, having a nominal value of EUR 125.- each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder was worded as follows:

(1) Waiver of convening notices.

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 756,000.- in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- to an amount of EUR 768,500.- by way of issue of 6,048 new shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- each.

(3) Subscription to and payment of the share capital increase specified under item (2) above.

(4) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified under item (2) above.

(5) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of the law firm ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the share capital increase specified under item (2) above and to see to any formalities in connection therewith.

(6) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having prior knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase, and it hereby increases, the share capital of the Company by an amount of EUR 756,000.- in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- to an amount of EUR 768,500.- by way of issue of 6,048 new shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and to record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above, as follows:

Subscription - payment

The Sole Shareholder declares to (i) subscribe to all the 6,048 new shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- each, and (ii) fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 756,000.-, to be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment in an aggregate amount of EUR 756,000.- on the Company's bank account has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole

Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at seven hundred and sixty-eight thousand five hundred Euro (768,500.- EUR) divided into six thousand one hundred and forty-eight (6,148) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and grants power and authority individually to any manager of the Company and any lawyer or employee of the law firm ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above share capital increase of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately seven thousand eight hundred Euro (7,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.377 (l'Associé Unique), ici représentée par Gilles Ralet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante détient l'intégralité du capital social de MRP INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.257 (la Société). La Société a été constituée le 4 juin 2007 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1678 du 8 août 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 13 juillet 2007 suivant un acte notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2105 du 26 septembre 2007.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les 100 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

II. l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique était libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 756.000,- afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- à un montant de EUR 768.500,-, par voie d'émission de 6.048 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

(3) Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point (2) ci-dessus.

(4) Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point (2) ci-dessus.

(5) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés au gérant unique de la Société et à tout avocat ou employé du cabinet d'avocats ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital mentionnée sous le point (2) ci-dessus.

(6) Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter, et augmente par les présentes, le capital social de la Société d'un montant de EUR 756.000,- afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- à un montant de EUR 768.500,-, par voie d'émission de 6.048 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social décrite sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Souscription et paiement

L'Associé Unique décide (i) de souscrire toutes les 6 nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune et (ii) de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 756.000,- à affecter au compte capital social de la Société.

La preuve du paiement d'un montant total de EUR 756.000,- sur le compte bancaire de la Société a été rapportée au notaire instrumentant qui reconnaît expressément ledit paiement.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent soixante-huit mille cinq cents euros (768.500,- EUR) représenté par six mille cent quarante-huit (6.148) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne individuellement pouvoir et autorité au gérant unique de la Société et à tout avocat ou employé du cabinet d'avocats ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à sept mille huit cents euros (7.800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, a déclaré que la partie comparante l'avait requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais ferait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Ralet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007. LAC/2007/41844. — Reçu 7.560 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008012234/5770/158.

(080008216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**PEF Antalya Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PEF Beta Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.624.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50267 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008012259/211/12.

(080008708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Bakeries Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 89.623.

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAKERIES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L- 2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.623 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 4 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1708 du 29 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Stanko employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur
3. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au jour de la liquidation.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que les quarante mille actions (40.000) actions en circulation sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la Société FIN-CONTROLE S.A., avec avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue de Longgy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensés d'établir un inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs Edmond Muller, Carlo Schlessler, Jean-Paul Reiland et Serge Krancenblum ainsi qu'au commissaire aux comptes FIN-CONTROLE S.A. pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au jour du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Stanko, F. Stolz-Page, A. Maggipinto, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, LAC/2007/41465. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008012239/7241/69.

(080008645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

MRP Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 768.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.867.

In the year two thousand and seven, the eleventh day of December,

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.377 (the Sole Shareholder), hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party holds the entire share capital of MRP INVESTMENTS 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.867 (the Company). The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-No. 1339 of 3 July 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 13 July 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-No. 2653 of 20 November 2007.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder is the owner of all the 100 shares of the Company, having a nominal value of EUR 125.- each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder was worded as follows:

(1) Waiver of convening notices.

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 756,000.- in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- to an amount of EUR 768,500.- by way of issue of 6,048 new shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- each.

(3) Subscription to and payment of the share capital increase specified under item (2) above.

(4) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified under item (2) above.

(5) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of the law firm ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the share capital increase specified under item (2) above and to see to any formalities in connection therewith.

(6) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having prior knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase, and it hereby increases, the share capital of the Company by an amount of EUR 756,000.- in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- to an amount of EUR 768,500.- by way of issue of 6,048 new shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and to record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to (i) subscribe to all the 6,048 new shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- each, and (ii) fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 756,000.-, to be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment in an aggregate amount of EUR 756,000.- on the Company's bank account has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at seven hundred and sixty-eight thousand five hundred Euro (768,500.- EUR) divided into six thousand one hundred and forty-eight (6,148) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and grants power and authority individually to any manager of the Company and any lawyer or employee of the law firm ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above share capital increase of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately seven thousand eight hundred Euro (7,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.377 (l'Associé Unique), ici représentée par Gilles Ralet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante détient l'intégralité du capital social de MRP INVESTMENTS 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.867 (la Société). La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1339 du 3 juillet 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 13 juillet 2007 suivant un acte notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2653 du 20 novembre 2007.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les 100 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

II. l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique était libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 756.000,- afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- à un montant de EUR 768.500,-, par voie d'émission de 6.048 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

(3) Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point (2) ci-dessus.

(4) Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point (2) ci-dessus.

(5) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés au gérant unique de la Société et à tout avocat ou employé du cabinet d'avocats ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital mentionnée sous le point (2) ci-dessus.

(6) Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter, et augmente par les présentes, le capital social de la Société d'un montant de EUR 756.000,- afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- à un montant de EUR 768.500,-, par voie d'émission de 6.048 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social décrite sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Souscription et paiement

L'Associé Unique décide (i) de souscrire toutes les 6.048 nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune et (ii) de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 756.000,- à affecter au compte capital social de la Société.

La preuve du paiement d'un montant total de EUR 756.000,- sur le compte bancaire de la Société a été rapportée au notaire instrumentant qui reconnaît expressément ledit paiement.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent soixante-huit mille cinq cents euros (768.500,- EUR) représenté par six mille cent quarante-huit (6.148) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne individuellement pouvoir et autorité au gérant unique de la Société et à tout avocat ou employé du cabinet d'avocats ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à sept mille huit cents euros (7.800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, a déclaré que la partie comparante l'avait requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais ferait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Ralet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, LAC/2007/41846. — Reçu 7.560 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008012235/5770/159.

(080008465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

CEREM S.A., Central European Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 101.753.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRAL EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A. en abrégé CEREM S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.753, constituée suivant acte reçu le 6 juillet 2004 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 18 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Hellinckx en date du 15 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1343 du 3 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant professionnellement à Capellen,

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Decamps, employée privée, demeurant à Hussigny.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à Garnich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société à L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch.
2. Modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française

«Le siège social est établi à Capellen.»

Version anglaise

«The registered office is established in Capellen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Capellen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Lansac, A-S. Decamps, V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 décembre 2007. Relation: CAP/2007/3493. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 janvier 2008.

C. Mines.

Référence de publication: 2008012237/225/50.

(080008538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Grosvenor Hexagone Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.358.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49821 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008012246/211/11.

(080008902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

McKesson International Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.214.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 12 décembre 2007 par l'associée unique de McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS V S.à r.l. (ci-après, la Société), McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège statutaire à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, que:

1. Il a été mis fin avec effet immédiat au mandat des gérants suivants:

- a) Fairfield Work De Ann;
- b) Shaffro Bianchi Janet;

2. A été nommé gérant avec effet immédiat la personne suivante:

b) Monsieur John Gomes Saia, juriste, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, né le 25 septembre 1972 à Hayward, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance se constitue comme suit:

(a) Madame Caroline Sheldon, comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, le 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Monsieur William Howard Brennan, comptable, né dans l'Etat du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, le 26 janvier 1953, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique;

(c) Monsieur Paul Nielsen, juriste, né le 29 mai 1960 à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Warwick Technology Park, Warwick CV34 6NZ, Royaume-Uni;

(d) Monsieur Rory Joseph Lankford, Comptable, né à Cork, République d'Irlande, le 1^{er} mars 1970, demeurant professionnellement à Bldg 3300 Cork Airport Business Park, Kinsale Road, Cork, Irlande; et

(e) Monsieur John Gomes Saia, juriste, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, né le 25 septembre 1972 à Hayward, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008012718/2460/35.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03577. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.108.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50165 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008012250/211/11.

(080008889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

SNLJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.099.

Cession de parts

Entre les soussignés:

Monsieur Benacquista Cyril, employé privé, demeurant à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, propriétaire de 25 parts dans la société SNLJ S.à r.l., immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.099, et dont le capital social est fixé à EUR 25.000, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 250.

Monsieur Benacquista Cedric, employé privé, demeurant à F-57290 Fameck, 33, rue des Ducs des Bar, propriétaire de 5 parts dans la société SNLJ S.à r.l., immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.099, et dont le capital social est fixé à EUR 25.000, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 250.

Mademoiselle Akdime Nawal, sans profession, demeurant à F-57440 Algrange, 27, rue Witten, propriétaire de 25 parts dans la société SNLJ S.à r.l., immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.099, et dont le capital social est fixé à EUR 25.000, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 250.

Mademoiselle Akdime Salwa, sans profession, demeurant à F-57440 Algrange, 27, rue Witten, propriétaire de 20 parts dans la société SNLJ S.à r.l., immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.099, et dont le capital social est fixé à EUR 25.000, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 250.

Monsieur Akdime Abdelmajid, employé privé, demeurant à F-57440 Algrange, 27, rue Witten, propriétaire de 25 parts dans la société SNLJ S.à r.l., immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.099, et dont le capital social est fixé à EUR 25.000, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 250.

ci-après appelé le «cédant»

et

A.PA.SA. SA ayant son siège à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 125.787, représentée par son administrateur unique Abdel Magid Akdime

ci-après appelé le «cessionnaire»

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant Benacquista Cyril cède par la présente au cessionnaire A.PA.SA. SA, qui accepte, 25 parts correspondant à 25% du capital de EUR 25.000 de la société SNLJ S.à r.l.

Le prix de la cession a été fixé à EUR 6.250 correspondant à EUR 250 par part.

Le cédant Benacquista Cedric cède par la présente au cessionnaire A.PA.SA. SA, qui accepte, 5 parts correspondant à 5% du capital de EUR 25.000 de la société SNLJ S.à r.l.

Le prix de la cession a été fixé à EUR 1.250 correspondant à EUR 250 par part.

Le cédant Akdime Nawal cède par la présente au cessionnaire A.PA.SA. SA, qui accepte, 25 parts correspondant à 25% du capital de EUR 25.000 de la société SNLJ S.à r.l.

Le prix de la cession a été fixé à EUR 6.250 correspondant à EUR 250 par part.

Le cédant Akdime Salwa cède par la présente au cessionnaire A.PA.SA. SA, qui accepte, 15 parts correspondant à 15% du capital de EUR 25.000 de la société SNLJ S.à r.l.

Le prix de la cession a été fixé à EUR 3.750 correspondant à EUR 250 par part.

Le cédant Akdime Abdelmajid cède par la présente au cessionnaire A.PA.SA. SA, qui accepte, 25 parts correspondant à 25% du capital de EUR 25.000 de la société SNLJ S.à r.l.

Le prix de la cession a été fixé à EUR 6.250 correspondant à EUR 250 par part.

Tous frais quelconques découlant de la présente cession y compris tout frais d'enregistrement éventuel ou de signification sont à la charge du cessionnaire.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2007, chaque partie reconnaissant avoir reçu un original de la présente convention.

C. Benacquista / C. Benacquista / N. Akdime / S. Akdime / A. Akdime / A.PA.SA. SA

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2008012248/218/52.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01285. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Créations Immobilières Luxembourgeoises s.à r.l. (Immocreation), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 27.371.

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- 2.- Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen,
- 3.- Monsieur Georges Lamesch, architecte, demeurant à Syren
- 4.- Madame Viviane Schmit, employée privée, demeurant à Itzig.

Les comparants préqualifiés sub 2.-, 3.- et 4.-, étant ici représentés par Monsieur Nico Arend, préqualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé donnée à Mersch, à Syren et à Itzig, le 24 décembre 2007, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, vont rester annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ces comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Suite à des cessions de parts sociales datant du 30, respectivement du 31 janvier 1998, enregistrées à Esch-sur-Alzette, A.J. le 11 février 1998, au volume 290, folio 18, cases 1, respectivement 2 et 3, non publiées au Mémorial C, les personnes désignées sub 1.- à 4.- sont devenus propriétaires de leurs parts sociales de la société IMMOCREATION, CREATIONS IMMOBILIÈRES LUXEMBOURGEOISES S.à r.l. comme suit:

- Monsieur Nico Arend, préqualifié, est devenu propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales de Monsieur Alphonse Ley, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Carlo Fischbach, préqualifié, est devenu propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales de Monsieur Alphonse Ley, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Georges Lamesch, préqualifié, est devenu propriétaire de vingt (20) parts sociales des successeurs de feu Monsieur Arthur Lamesch ayant demeuré à Luxembourg, Madame Suzette Lamesch-Schintgen, Monsieur Jean Lamesch et Monsieur Georges Lamesch.

- Madame Viviane Schmit, préqualifiée, est devenue propriétaire de vingt (20) parts sociales des successeurs de feu Monsieur Arthur Lamesch, ayant demeuré à Luxembourg, Madame Suzette Lamesch-Schintgen, Monsieur Jean Lamesch et Monsieur Georges Lamesch.

- Madame Peggy Arend, demeurant à Garnich, est devenue propriétaire d'une (1) part sociale des successeurs de feu Monsieur Arthur Lamesch ayant demeuré à Luxembourg, Madame Suzette Lamesch-Schintgen, Monsieur Jean Lamesch et Monsieur Georges Lamesch, respectivement de trois (3) parts sociales de Monsieur Alphonse Ley, demeurant à Luxembourg, respectivement de six (6) parts sociales de Monsieur Gilbert Lentz, demeurant à Gilsdorf.

Suivant dénonciation du 20 décembre 2007, d'un contrat de fiduciaire du 15 octobre 1999 entre Monsieur Nico Arend, préqualifié, et Madame Peggy Arend, préqualifiée, relatif à dix (10) parts sociales de la société IMMOCREATION, CREATIONS IMMOBILIERES LUXEMBOURGEOISES S. à r.l, Monsieur Nico Arend a repris possession desdites dix (10) parts sociales, de sorte que,

les personnes, désignées ci-avant sub 1.- à 4.- déclarent être les seules associés de la société à responsabilité limitée IMMOCREATION, CREATIONS IMMOBILIERES LUXEMBOURGEOISES S.à r.l. avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des

Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 27.371, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 février 1987, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 117 de l'année 1987 à la page 5570.

II.- Le capital social est de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées, et appartenant aux personnes sus-énoncées comme suit:

1) Monsieur Nico Arend, préqualifié, trente-cinq parts sociales	35
2) Monsieur Carlo Fischbach, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
3) Monsieur Georges Lamesch, préqualifié, vingt parts sociales	20
4) Madame Viviane Schmit, préqualifiée, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée déclare consentir aux cessions de parts suivantes:

A) L'associé Monsieur Nico Arend, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au 1^{er} janvier 2007, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinq (5) de ses parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Carlo Fischbach, préqualifié, moyennant le prix global de dix-sept mille euros (Eur 17.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

B) L'associé Monsieur Nico Arend, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au 1^{er} janvier 2007, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, trente (30) de ses parts sociales de la société dont s'agit à la société anonyme PARTICIPATIONS A & F S.A., établie et ayant son siège à L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 70.807, pour laquelle société intervient au présent acte, son administrateur-délégué, Monsieur Nico Arend, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de cent deux mille euros (Eur 102.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

C) L'associé Monsieur Carlo Fischbach, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au 1^{er} janvier 2007, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, trente (30) de ses parts sociales de la société dont s'agit à la société anonyme PARTICIPATIONS A & F S.A., établie et ayant son siège à L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 70.807, pour laquelle société intervient au présent acte, son administrateur-délégué, Monsieur Nico Arend, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de cent deux mille euros (Eur 102.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

L'assemblée constate que:

- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts leurs cédées à partir du 1^{er} janvier 2007.

- Les cessionnaires participent aux bénéfices à partir du 1^{er} janvier 2007.

- Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Arend, L. Grethen.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare au nom des parties, que la dénomination de la société indiquée comme IMMOCREATION, CREATIONS IMMOBILIERES LUXEMBOURGEOISES S. à r.l. au présent acte est à lire comme suit: CREATIONS IMMOBILIERES LUXEMBOURGEOISES s. à r.l. (IMMOCREATION).

Rambrouch, le 2 janvier 2008

Signé: L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 2 janvier 2008, Relation: RED/2008/33. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 janvier 2008

L. Grethen.

Référence de publication: 2008012749/240/99.

(080008764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

LBREP III Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50163 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008012251/211/11.

(080008833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Lear West European Operations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 102.878.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49978 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008012254/211/11.

(080008694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Immo-Garofoli S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 99.744.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Mario Garofoli; ouvrier, communal, né le 17 juillet 1954 à Corfinio (I), demeurant à L- 4879 Lamadelaine, 58, rue de la Montagne,

agissant comme unique associé (suite à une cession de parts sous seing privé) de la société à responsabilité limitée IMMO-GAROFOLI S.à.r.l., avec siège social à L-4734 Pétange, 6, avenue de la Gare, (RC B N^o 99.744), constituée suivant acte notarié du 26 février 2004, publié au Mémorial C N^o 509 du 14 mai 2004,

lequel comparant en sa qualité d'associé unique réunissant toutes les parts sociales en une main, conclut formellement à la dissolution de ladite société.

- il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société IMMO GAROFOLI S.à.r.l.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pour la période légale de 5 ans au domicile du comparant.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euros (€ 910,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Garofoli, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16539. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 janvier 2008.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2008012732/207/32.

(080008870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

LBREP II Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.232.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50199 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008012255/211/11.

(080008826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

LBREM NW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.744.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50144 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008012256/211/11.

(080008747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Strand Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.223.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth day of the month of January.

Before Maître Jean Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (2) FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (3) FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- (4) FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP, and
- (5) FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP,

(each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP, with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY), each with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG.

each represented by M^e Toinon Hoss, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 January 2008 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company STRAND INVESTMENTS S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name STRAND INVESTMENTS S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

Subscription and payment

Subscribers	Number of shares	Payment (EUR)
FOURTH CINVEN FUND (NO.1) LIMITED PARTNERSHIP	2,705	2,705.-
FOURTH CINVEN FUND (NO.2) LIMITED PARTNERSHIP	2,823	2,823.-
FOURTH CINVEN FUND (NO.3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	2,799	2,799.-
FOURTH CINVEN FUND (NO.4) LIMITED PARTNERSHIP	2,670	2,670.-
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	1,503	1,503.-
Total	12,500	12,500.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Address, Title, Date of birth, City and country of birth

Kevin Whale, 51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, United Kingdom, Company secretary, 6th May 1959, High Wycombe (United Kingdom)

Danielle Arendt-Michels, 42 Op Fankenacker, L-3265 Bettembourg, Chartered Accountant, 9th January 1961, Ettelbruck (Luxembourg)

Bénédicte Herlinvaux, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Employee, 19th December 1974, Namur (Belgium)

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatrième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- (1) FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (2) FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (3) FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- (4) FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP, et
- (5) FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP,

(chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP, avec établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED, avec siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9BY).

chacune avec établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG.

Chacune étant représentée par M^e Toinon Hoss, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 4 janvier 2008, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée STRAND INVESTMENTS S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de STRAND INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la seule signature de chaque gérant. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
FOURTH CINVEN FUND (NO.1) LIMITED PARTNERSHIP	2.705	2.705,-
FOURTH CINVEN FUND (NO.2) LIMITED PARTNERSHIP	2.823	2.823,-
FOURTH CINVEN FUND (NO.3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	2.799	2.799,-
FOURTH CINVEN FUND (NO.4) LIMITED PARTNERSHIP	2.670	2.670,-
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	1.503	1.503,-
Total	12.500	12.500,-

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom, Adresse, Profession, Date de naissance, Pays et lieu de naissance

Kevin Whale, 51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, Royaume-Uni, Company secretary, 6 mai 1959, High Wycombe (Royaume-Uni)

Danielle Arendt-Michels, 42 Op Fankenacker, L-3265 Bettembourg, Expert, Comptable, 9 janvier 1961, Ettelbrueck (Luxembourg)

Bénédicte Herlinvaux, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Employée Privée, 19 décembre 1974, Namur (Belgique)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. Hoss, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2008. Relation: EAC/2008/399. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008013124/239/356.

(080009318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

LBREM II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.598.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50147 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008012257/211/11.

(080008731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

RE&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.635.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 septembre 2007, acte n ° 872 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2008012260/208/13.

(080008235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

RE&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.635.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 873/2007 en date du 10 décembre 2007 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2008012261/208/13.

(080008249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Napster Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.203.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 54 du 10 janvier 2006.

Les comptes annuels du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAPSTER LUXEMBOURG S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008012434/7322/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06175. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**Equity Group (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Turnpike Lane S. à r. l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2008.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008012262/202/13.

(080008414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Euroengineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 69.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 janvier 2008.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008012263/202/12.

(080008386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2008.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008012264/202/12.

(080008408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

C+F Confectionery and Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.750.

Le siège social a été transféré de Curaçao à Luxembourg par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 14 mars 2000, acte publié au Mémorial C n° 636 du 6 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C+F CONFECTIONERY AND FOODS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012542/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04810. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tamno Holding S. à r. l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2008.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008012265/202/13.

(080008395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Equity Group (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2008.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008012266/202/12.

(080008431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008012267/7241/11.

(080008649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

BE International Equities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.172.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1) La société B & E EQUITIES S.p.A., avec siège social à I-10123 Torino, via Santa Teresa 12, inscrite au registre de Torino / TO-1069131,

ici représentées par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu une procuration délivrée à Torino, le 17 décembre 2007, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

2) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de BE INTERNATIONAL EQUITIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- €) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour une période ne pouvant dépasser six ans, après celle-ci ils sont rééligible pour une nouvelles période. Ils sont toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature uniduelle du président, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générales des actionnaires en concordance avec les conditions légales;

qui doivent pas être actionnaires; ils sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 08.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, sont d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 14. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Dispositions transitoires.

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui - même pour finir le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2009.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société B & E EQUITIES S.p.A., prédite, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions,	999
2) Monsieur Claude Faber, prédit, une action,	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Benedetto De Benedetti, entrepreneur, demeurant à 1-10100 Torino, via Santa Teresa 12.

Il est nommé Président du Conseil d'Administration.

b) Monsieur Etienne Deshormes, conseiller financier, demeurant professionnellement à GB-SW1W 9BJ London, 2, Eaton Gate.

c) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Est nommé commissaire:

La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 25.549.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2013.

2. Le siège de la société est établi à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise au texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences, le texte français fera foi:

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

1) The company B & E EQUITIES S.p.A., with registered office in 1-10123 Torino, via Santa Teresa 12, inscrite au registre de Torino/To-1069131,

here represented by Monsieur Benedetto De Benedetti, demeurant à Torino, via Santa Teresa 12,

by virtue of a proxy given in Torino, on the 17th of December 2007, The said proxy will remain annexed to the present deed.

2) Mr. Claude Faber, licencié en sciences économiques, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Which appearers, acting in the said capacities, requested the undersigned notary to draw up the constitutive deed of a «société anonyme» which they declare that they form, having drawn up the said deed as follows:

Art. 1. There is hereby formed a limited company (société anonyme) under the name of BE INTERNATIONAL EQUITIES S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Company's executive organs, having power to commit the Company for day-to-day management.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is to take participations in any form in Luxembourg or foreign companies, acquire by purchase, subscription or otherwise and assign by sale, exchange or otherwise any kind of transferable securities, to manage and valorise the securities owned, to acquire, transfer and appreciate patents and licences connected therewith.

The Company may borrow or lend with or without collateral. The company may take part in the creation and development of any companies and give them any assistance. Quite generally, the Company may take all measures of control, supervision and documentation and make all operations which will be judged useful for the accomplishment or development of its object, under condition of keeping within the limits drawn by the law on trading companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- €) represented by thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (31.- €) each, entirely paid up.

The shares are registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two of more shares.

In case of an increase of the corporate capital, the rights attached to the new shares will be the same as those of the existing shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided for by law.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed by the general meeting of the shareholders for a period not exceeding six years, after which they shall be reeligible for reappointment; they may be removed at any time by the general meeting of the shareholders.

In case of vacancy in the office of a director, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy. In that case, the general meeting will proceed to the final election at its next meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers who need not to be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

Art. 6. Towards third parties, the Company shall be bound by the individual signature of the chairman, or by the joint signatures of two directors, or by the individual or joint signature of such person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 7. The Board of Directors may elect a Chairman; in his absence the board of directors may designate another director present at the meeting to preside over the meeting.

The board of Directors may validly deliberate and act only if the majority of Directors are present or represented, a proxy between directors given by letter, facsimile, cable or E-mail being permitted.

In case of an emergency, a written decision signed by all Directors shall be deemed regular and valid.

Resolutions will be adopted by majority vote. In case of a tie, the person presiding over the meeting has a casting vote.

Art. 8. The corporation shall be supervised by one or more auditors, appointed by a general meeting of the shareholders in accordance with legal requirements; who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years; they may be removed at any time.

Art. 9. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 10. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of May at 08,00 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they state that they had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that, in order to attend the general meeting, the shareholders must deposit their shares at least five days before the date fixed therefor.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy given by letter, cable, facsimile or E-Mail.

Unless otherwise provided by law, the decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 12. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

For the first time, the extraordinary general meeting, following the constitution of the corporation, may elect the chairman of the board of directors and may proceed to the designation of one or more managing directors.

Art. 13. The law of August 10th, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Art. 14. The corporation shall indemnify all directors for losses, damages and expenses occurred as a result from all action or suit in which he was party in his capacity as actual or former director of the company, provided that in such action or suit he will finally be condemned for gross negligence or intentional mismanagement.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December 2008.

2) The first annual general meeting will be held in the year 2009.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1) the company BE INTERNATIONAL EQUITIES S.p.A., prenamed, nine hundred ninety-nine shares,	999
2) Mr. Claude Faber, prenamed, one share,	1
Total: one thousand shares	1,000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the entirely capital is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary by a banking statement.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions required in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimation of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about 1,800.- Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and the auditors at one.

The following are appointed directors:

a) Mr. Benedetto De Benedetti, entrepreneur, residing in I-10100 Torino, via Santa Teresa 12.

He is elected chairman of the board of director.

b) Mr. Etienne Deshormes, conseiller financier, professionally residing in GB-SW1W 9BJ-London.

c) Mr. Claude Faber, licencié en sciences économiques, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The mandates of the directors shall expire after the annual general meeting of the year 2013.

2) Has been appointed auditor:

The company REVILUX S.A., société anonyme, with registered office in L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, registered at the Trade and Company's Register in Luxembourg under section B and number 25.549.

The mandate of the auditor shall expire after the annual general meeting of the year 2013.

3) The registered office of the Company is established in L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary the present deed.

Signé: C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42662. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2008012145/216/268.

(080008647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

IM Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.088.

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IM FASHION S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.088, issue de la scission de l'ancienne société anonyme IM FASHION S.A. suivant acte de constat de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 887 du 5 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression du 7^e alinéa de l'article 10 des statuts.

2.- Suppression des 2 catégories A et B des administrateurs et modification du régime actuel de signature.

3.- Modification afférente du dernier alinéa de l'article 16 des statuts.

4.- Nomination statutaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer le septième alinéa de l'article dix des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer les deux catégories A et B des administrateurs de la société et de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil. Toutefois la société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur jusqu'à un montant de cinq mille euros (5.000,- EUR).

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article seize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Toutefois la société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur jusqu'à un montant de cinq mille euros (5.000,- EUR).»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Simone Badioli comme administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Les autres administrateurs de la société à savoir Messieurs Stefano De Giorgis et Alexis De Bernardi restent en fonctions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Sergio Martone, commercialista, né à Gênes (Italie), le 14 août 1974, et résident à I-16100 Gênes, Via Oberto Cancelliere 22/6 (Italie).

Son mandat expirera avec celui des autres administrateurs en fonctions lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2007, Relation GRE/2007/5872. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008012231/231/74.

(080008587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

European Brass Band Association (E.B.B.A.), Association sans but lucratif.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 50, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg F 3.129.

Statuts publiés au Mémorial du 24 novembre 1995 - C N ° 597/28649.

*Assemblée Générale du 6 mai 2007 à Birmingham - Angleterre
Modification des Statuts & des membres du Conseil d'Administration*

Art. 19. Pour pouvoir être élu membre ou président, il faut avoir été délégué. Toutefois, sur demande du Comité Exécutif, l'Assemblée Générale pourra autoriser le vote d'une personne non déléguée, proposée par le Comité Exécutif, qui, une fois élue, pourra assumer les fonctions de président ou de secrétaire général.

Est remplacé par:

Art. 19. Pour pouvoir être élu membre ou président, il faut avoir été délégué. Toutefois, sur demande du Comité Exécutif, l'Assemblée Générale pourra autoriser le vote d'une personne non déléguée, proposée par le Comité Exécutif, qui, une fois élue, pourra assumer les fonctions de président ou de secrétaire général ou de trésorier.

Art. 23. Le Président et membres du Comité Exécutif sont élus pour quatre ans et peuvent être réélus.

Pour extrait conforme

Le comité exécutif

U. Rosenberg / K. Bohlhalter / B. Handegard

Président / Vice-Président / Secrétaire

Référence de publication: 2008012344/8549/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06061. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

CEI, Cible Expo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 56.244.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 18 décembre 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 9 janvier 2008.

C. Mines

Notaire

Référence de publication: 2008012345/225/12.

(080008845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Dichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.212.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société DE KOP & TOL B.V., ayant son siège social au 3051, Strawinskylaan, NL-1077ZX Amsterdam, Pays-Bas, ici représenté par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Amsterdam, le 3 décembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme DICHEM S.A., R.C.S. Luxembourg N ° B 113.212, fut constituée par acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 666 du 31 mars 2006;

- La société a actuellement un capital de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société DICHEM S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société DICHEM S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société DICHEM S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé un bilan de clôture en date de ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au nominatif qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société DICHEM S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007. LAC/2007/42217. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008012240/5770/49.

(080008969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Mitco Real Estate B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.897.

Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 26 novembre 2007

- Le siège social de la Société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- La démission de M. Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises né le 5 mars 1953 à Luxembourg, et résidant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société a été acceptée, avec effet au 26 novembre 2007.

- M. Thierry Triboulot, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers Semeuse, France, et résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 26 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MITCO REAL ESTATE B S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008012529/1211/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.